ISOMATE®-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE

BEHAVIORAL MATING DISRUPTION

FOR USE ON GRAPES

AGRICULTURAL

GUARANTEE: Z-9-Dodecen-1-yl Acetate 91.07 %

REGISTRATION NO. 27525 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

READ THE LABEL BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

NET CONTENTS: 400 dispenser units per package (Each dispenser contains 243.8 mg of pheromone; Total content of package is 97.5 grams of pheromone)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION
14615 NE 13th Court, Suite A
Vancouver, Washington 98685 USA
Telephone: 360-571-2247

ISOMATE®-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE

PHÉROMONE DE CONFUSION SEXUELLE

POUR UTILISATION SUR LES RAISINS

AGRICOLE

GARANTIE: Acétate de Z-9-Dodécène-1-yle 91,07 %

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 27525 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L`ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 400 diffuseurs par paquet (chaque diffuseur contient 243,8 mg de phéromone pour un total de 97,5 g de phéromone par paquet)

PACIFIC BIOCONTROL CORPORATION
14615 NE 13th Court, Suite A
Vancouver, Washington 98685 USA
Téléphone: 360-571-2247

DIRECTIONS FOR USE

*IT IS CRITICAL THAT **ISOMATE-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE** BE APPLIED AS DIRECTED.*

Growers using this product must maintain careful records of damage within their vineyard. Careful monitoring of adult populations is essential since the use of ISOMATE-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE is dramatically different from traditional broad-spectrum insecticides registered for grape berry moth control. Designing successful programs with ISOMATE-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE depends on ongoing discussion with IPM specialists, extension horticulturists and company representatives.

CROP: Grape.

PEST: Grape berry moth (*Endopiz viteana).*

RATE: 500-1000 dispensers per hectare (200-400 dispensers per acre). 1000 dispensers per hectare must be applied to high-risk vineyards, i.e. any vineyard adjacent to unsprayed vineyards or within 300 metres of wild grapes.

APPLICATION: Attach dispensers onto upper training wire of vines. One application per season should be sufficient. Applicator should wear gloves on hands when making application.

TIMING: Apply prior to moth emergence in the spring. Dispensers release pheromone for up to 150 days depending on temperature. Consult your local extension specialist or certified crop advisors for proper timing.

NOTE: ISOMATE-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE reduces mating of grape berry moth. However, if a major source of mated female moths of this species is present adjacent to the treated vineyard, migration of these moths may significantly reduce the level of control achieved. Sources are likely to be unsprayed vineyards or wild grape vines within 300 metres of treated field. This can be overcome by::

- Treatment of entire blocks and not just sections of large conventionally treated vineyards, which frequently serve as sources of mated females.
- Treatment of infestation sources with ISOMATE-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE.
- Treatment of edges of pheromone-treated vineyard with timely insecticide applications.

Supplementary applications of insecticide are advised when ISOMATE-GBM PLUS GRAPE BERRY MOTH PHEROMONE is used to control high populations of gape berry moth. All pests must be monitored so that timely intervention with conventional insecticides is possible.

MODE D'EMPLOI

*IL EST TRÈS IMPORTANT QUE LA **ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE** SOIT APPLIQUÉ TEL QU'INDIQUÉ.*

Les producteurs utilisant ce produit doivent maintenir des registres détaillés des dommages encourus à l'intérieur de leur vignoble. Le dépistage précis des populations adultes est essentiel puisque le mode d'utilisation de la ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE est très différent du mode d'utilisation des insecticides conventionnels à large spectre homologué pour le contrôle de la tordeuse de la vigne. La réussite du programme de lutte avec ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE dépend de la discussion continue avec les experts en lutte intégrée, les conseillers horticoles et les représentants des compagnies de produits antiparasitaires.

CULTURES: Raisin.

PARASITE: Tordeuse de la vigne (*Endopiz viteana).*

DOSE D'EMPLOI: 500-1000 diffuseurs à l'hectare (200-400 diffuseurs à l'acre). Utiliser 1000 diffuseurs à l'hectare dans les vignobles à risque élevé, c'est-à-dire dans tous les vignobles adjacents à des vignobles non-traités ou à une distance de 300 mètres de raisins sauvages.

APPLICATION: Attacher le diffuseur au fil de fer de support le plus haut. Une application par saison devrait être suffisante. L'applicateur doit porter des gants lors de l'application.

PERIODE D'UTILISATION: Installer les diffuseurs avant l'émergence des papillons adultes au printemps. Les diffuseurs libèrent de la phéromone pendant une période allant jusqu'à 150 jours selon la température. Consulter votre conseiller horticole local ou un consultant en production fruitière qualifié pour déterminer la période d'application.

NOTE: ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE prévient l'accouplement de la tordeuse de la vigne. Toutefois, si un grand nombre de femelles déjà fécondées de la même espèce sont présentes aux alentours du vignoble traité, le déplacement de ces femelles réduira le niveau de contrôle obtenu. Les vignoble non-traités et les plants de raisins sauvages dans un rayon de 300 mètres peuvent servir de sources de contamination pour le verger traité. Les mesures à prendre pour contrer ce problème sont les suivantes:

- Traitement de vignoble entier et non seulement des parties de grands blocs traités de façon conventionnelle qui servent souvent de sources de contamination de femelles fécondées.
- Traitement des vignobles représentant des sources de contamination avec ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE.
- Traitement en bordure des vignobles traités avec les phéromones avec des applications d'insecticides au moment opportun.

Des applications d'insecticides supplémentaires sont recommandées lorsque ISOMATE-GBM PLUS TORDEUSE DE LA VIGNE PHÉROMONE est utilisé pour le contrôle d'une forte population de tordeuses de la vigne. Tous les insectes nuisibles doivent êtres suivis de façon à ce que des applications d'insecticides conventionnels bien synchronisées soient possibles.

ISOMATE® is a registered Trademark of Pacific Biocontrol Corporation. ISOMATE® est une marque déposée de "Pacific Biocontrol Corporation".

PRECAUTIONS:

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

Do not open foil envelopes until ready to use. When handling dispensers, wear chemical-resistant gloves and eye protection. May cause skin sensitization. Avoid contact with skin and eyes. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating and drinking and smoking. Remove contaminated clothing and wash before re-use.

Do not contaminate irrigation water, lakes, streams or ponds by disposal of waste.

FIRST AID:

IF ON SKIN/CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water. Remove contact lenses, if present, then continue rinsing eye.

GENERAL: Seek medical attention immediately if irritation occurs and persists or is severe. Take container, label, or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Treat symptomatically.

STORAGE AND DISPOSAL

Do not contaminate food or feed by storage or disposal of unused or used dispensers.

Do not dispose of new or unused dispensers in or near streams or bodies of water.

STORAGE: Store unopened package at temperature below 4°C in a dry location.

PRODUCT DISPOSAL: Unused material that cannot be used according to label instructions must be disposed of in accordance with provincial requirements.

CONTAINER DISPOSAL: Dispose of empty dispensers and foil envelopes in accordance with provincial requirements.

GENERAL: For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under THE PEST CONTROL PRODUCTS ACT to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

N'ouvrir les enveloppes de feuille d'argent que lorsque prêt à utiliser. Pendant la manipulation du produit, porter des gants et des lunettes de protection résistant aux produits chimiques. Peut causer une irritation de la peau. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation du produit et avant de manger, boire et fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les ruisseaux et les étangs lors de l'élimination.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LA PEAU/LES VÊTEMENTS: Enlever les vêtements contaminés, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.

CONTACT AVEC LES YEUX: Tenir l'oeil ouvert et rincer lentement et doucement avec de l'eau. Si nécessaire, enlever les verres de contact et continuer à rincer.

GÉNÉRAL: Consulter un médecin immédiatement s'il y a irritation, si l'irritation persiste ou est sévère. Apporter le contenant, l'étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement selon la loi sur les produits antiparasitaires avec vous lors de la consultation médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Éviter la contamination des produits destinés à la consommation humaine et animale lors de l'entreposage ou l'élimination des diffuseurs utilisés ou non.

Ne pas jeter les diffuseurs, utilisés ou non, dans ou près des étendues d'eau.

ENTREPOSAGE: Entreposer les paquets de diffuseurs non-ouverts à une température inférieure à 4°C dans un endroit sec.

ÉLIMINATION: Les diffuseurs inutilisés qui ne peuvent pas êtres appliqués selon le mode d'emploi doivent êtres éliminés selon la réglementation provinciale en vigueur.

ÉLIMINATION DES RÉCIPIENTS: Les diffuseurs usagés et les enveloppes de feuille d'argent doivent êtres éliminés selon la réglementation provinciale en vigueur.

GÉNÉRAL: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.